

# Panorama

## Minima sociaux et prestations sociales - ménages aux revenus modestes et redistribution

05 septembre 2019

# Plan

Introduction – cadrage général

1. Articulation des prestations sociales et analyse de leur combinaison
2. Une hétérogénéité des prestations et de leurs publics, source de difficultés pour les fusionner dans un RUA
3. Insertion et trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux

## Les personnes modestes (**ou pauvres**) sont :

- Plus jeunes :
  - 43 % (**50 %**) ont moins de 30 ans vs 30 % du reste de la population
- Plus de familles nombreuses ou monoparentales :
  - 35 % (**45 %**) vs 14 % du reste de la population
- Plus de personnes seules :
  - 19 % (**18 %**) vs 14 % du reste de la population
- Plus chômeurs ou inactifs non retraités :
  - 23 % (**34 %**) vs 8 % du reste de la population
- Plus en situation de handicap ou perte d'autonomie :
  - 9 % (**9 %**) vs 5 % du reste de la population



Seuil de  
pauvreté :  
1 026  
euros  
mensuels



Seuil de  
ménages  
modestes :  
1 530  
euros  
mensuels

## Les prestations sociales étudiées

- Les 10 minima sociaux, dont les 4 plus importants :
  - RSA (*revenu de solidarité active*)
  - AAH (*allocation aux adultes handicapés*)
  - Minimum vieillesse (*ASPA et ASV*)
  - ASS (*allocation de solidarité spécifique*)
- La prime d'activité
- Les aides au logement
- Les prestations familiales

## Ces prestations sociales représentent 81 Mds d'euros

	Nombre d'allocataires		Dépenses (millions d'euros)	
	Fin 2017	Evolution 2016-2017 (%)	En 2017	Evolution 2016-2017 (%)
10 minima sociaux	4 222 000	+0,1	26 535	+0,2
Prime d'activité	2 846 500	+6,5	5 302	+11,3
Aides au logement	6 641 800	-0,2	17 988	-1,4
Prestations familiales	6 830 200	0,0	31 377	-1,3

Les dépenses totales - *81 milliards d'euros* - représentent 3,5 % du PIB, les minima sociaux 1,2 %.

## 4 minima sociaux représentent 95 % des allocataires

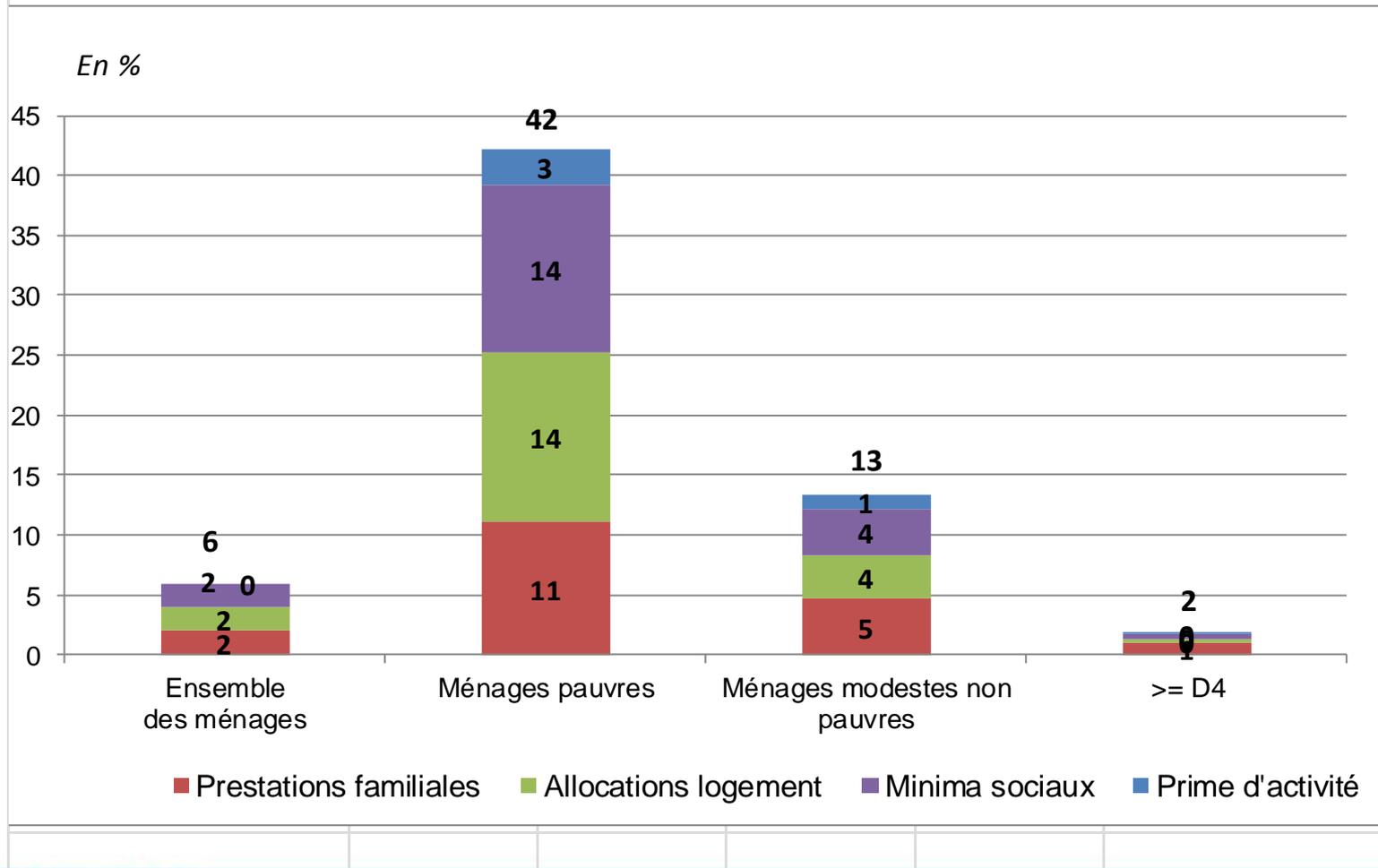
**Tableau 2** Nombre d'allocataires et dépenses d'allocations par minimum social

	Effectifs		Poids des effectifs parmi l'ensemble (en %)	Évolution (en %)		Dépenses (en millions d'euros)	Poids des dépenses parmi l'ensemble (en %)
	2017	2018	2017	2016-2017	2017-2018	2017	2017
RSA <sup>1</sup>	1 883 800	1 903 800	44,6	-0,5	+1,1	11 172	42,1
AAH <sup>2</sup>	1 163 100	1 194 500	27,6	+3,0	+2,7	9 409	35,5
Minimum vieillesse (ASV et Aspa) <sup>3</sup>	552 600	nd	13,1	0,0	nd	2 549	9,6
ASS <sup>1</sup>	427 100	381 700 (p)	10,1	-6,0	-10,6 (p)	2 621	9,9
ADA	86 800	100 200	2,1	+14,0	+15,4	350	1,3
ASI	81 600	nd	1,9	+1,6	nd	232	0,9
AV	9 000	nd	0,2	+13,4	nd	57	0,2
RSO	8 800	8 800	0,2	-0,8	+0,9	53	0,2
ATA	7 500	1 600 (p)	0,2	-39,0	-78,7 (p)	54	0,2
AER-R <sup>1</sup>	1 800	900 (p)	0,0	-51,6	-50,0 (p)	37	0,1
<b>Ensemble<sup>4</sup></b>	<b>4 222 000</b>	<b>nd</b>	<b>100</b>	<b>+0,1</b>	<b>nd</b>	<b>26 535</b>	<b>100</b>

95,4%

# 42 % du revenu disponible des ménages pauvres sont des prestations sociales

Part des prestations sociales non contributives dans le revenu disponible des ménages en 2016



# La redistribution diminue de 8,2 points le taux de pauvreté

Avant redistribution  
**22,2 %**

Sans redistribution, le taux de pauvreté s'élèverait à 22,2 %.

Après redistribution  
**14,0 %**

14,0 % de la population vivent en-dessous du seuil de pauvreté, après redistribution.



**-20,5 points**  
pour les familles monoparentales  
avec au moins deux enfants.



**-13,1 points**  
pour les moins  
de 20 ans.



**-14,5 points**  
pour les personnes  
en situation de handicap  
ou de perte d'autonomie.

# Les Français se sentent plus pauvres en 2018 qu'en 2017

- 18 % se considèrent comme pauvres en 2018, contre 13 % en 2017
  - c'est le cas de 29 % des ouvriers en 2018 (18 % en 2017)
- 9 Français sur 10 considèrent que la pauvreté et l'exclusion vont plutôt augmenter à l'avenir
- 9 sur 10 qu'elles ont augmenté depuis 5 ans
- Le revenu minimum dont un individu doit disposer pour vivre est en moyenne jugé à 1 760 euros par mois (+190 euros par rapport à 2017)

## Un paysage des prestations en évolution

- Une forte hausse des effectifs de la prime d'activité, notamment sous l'effet de la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (+90 euros pour le bonus) :
  - 2,85 millions d'allocataires en décembre 2017
  - 3,16 millions d'allocataires en décembre 2018
  - 4,12 millions d'allocataires en mars 2019
- Montée en charge de la Garantie jeunes, après sa généralisation début 2017 : 83 800 jeunes en bénéficient fin 2018 (74 600 fin 2017, 50 100 fin 2016)
- Forte hausse du montant et du nombre de ménages recevant un chèque énergie (3,6 millions en 2018, 5,8 millions en 2019)
- Vers la création d'un revenu universel d'activité ?

# Plan

- Introduction – cadrage général
- **1. Articulation des prestations sociales et analyse de leur combinaison**
- 2. Une hétérogénéité des prestations et de leurs publics, source de difficultés pour les fusionner dans un RUA
- 3. Insertion et trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux

# Une « multitude » de prestations sociales, résultat de l'histoire, aux objectifs différents

- 10 minima sociaux (essentiellement 4) ciblant des publics en grande partie différents
  - Les personnes âgées (minimum vieillesse)
  - Les personnes handicapées (AAH)
  - Les chômeurs en fin de droit ayant « suffisamment » cotisé (ASS)
  - Les demandeurs d'asile (ADA)
  - Les autres personnes pauvres (RSA)
- Une douzaine de prestations familiales, elles-aussi aux objectifs différents
- Mais aussi la prime d'activité, les aides au logement (et la fiscalité directe)

# Des caractéristiques similaires malgré des publics visés différents

- Une surreprésentation des personnes seules (avec ou sans enfant) :
  - 86 % des allocataires du RSA,
  - 74 % pour la prime d'activité,
  - 64 % pour l'ASS,
  - 75 % pour les aides au logement, ...
  - Alors que 43 % des ménages dont la personne de référence a de 15 à 64 ans correspondent à des personnes seules
- Un état de santé dégradé :
  - 1/3 des bénéficiaires du RSA ont des restrictions d'activité (« sont limités depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font actuellement »)
  - 72 % des bénéficiaires du minimum vieillesse ont des restrictions d'activité (44 % de fortes restrictions), contre 47 % (16 %) pour l'ensemble des personnes de 60 ans ou plus.

# Une forte imbrication des prestations rendant nécessaire une analyse globale

- Le montant de la plupart des prestations dépend des revenus d'activité (ou de remplacement) et de la configuration familiale
- Mais le montant de certaines dépend aussi de celui des autres prestations :
  - La plupart des prestations familiales sont dans la base ressources du RSA et de la prime d'activité
  - Idem pour les aides au logement (jusqu'à un forfait logement), l'AAH, l'ASS et le minimum vieillesse
  - ...

→ Nécessité d'une analyse globale tenant compte de l'articulation entre prestations

# Montant forfaitaire du RSA et montant réellement perçu

**Tableau 1** Montant mensuel forfaitaire du RSA et montant mensuel réellement versé pour un ménage sans revenu d'activité, selon sa composition familiale

	Personne seule				Couple			
	Nombre d'enfant(s)							
	0	1	2	3	0	1	2	3
Montant forfaitaire du RSA (en euros)	551	826	992	1212	826	992	1 157	1 377
Situation par rapport à une personne seule sans enfant (en %)	100	150	180	220	150	180	210	250
RSA (y compris prime de Noël) réellement perçu (en euros)	498	621	535	330	713	851	889	776
Situation par rapport à une personne seule sans enfant (en %)	100	125	108	66	143	171	179	156

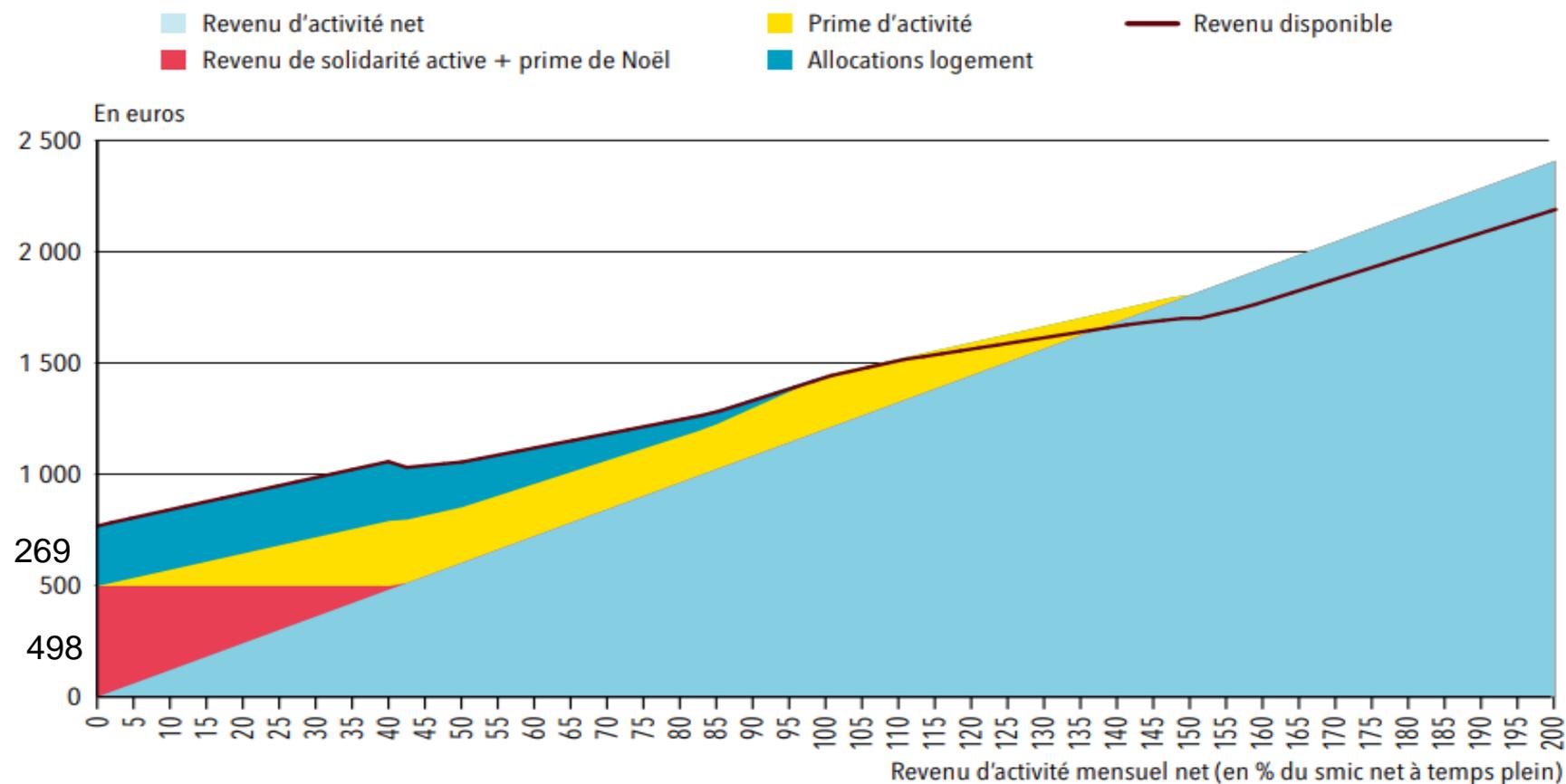
# Des seuils de sortie des prestations variant fortement avec la composition familiale

**Tableau 2** Seuils de sortie, en fonction du revenu d'activité mensuel net, du RSA, de la prime d'activité et des allocations logement, selon la composition familiale du ménage

Seuils de sortie des prestations sociales	Personne seule				Couple			
	Nombre d'enfant(s)							
	0	1	2	3	0	1	2	3
<b>Revenu de solidarité active</b>								
En % du smic net à temps plein	43	50	45	28	60	70	73	63
En euros	518	602	542	337	723	843	879	759
<b>Prime d'activité</b>								
En % du smic net à temps plein	150	190	150	88	208	243	251	225
En euros	1806	2288	1806	1060	2505	2926	3023	2709
<b>Allocations logement</b>								
En % du smic net à temps plein	100	153	183	223	120	153	183	223
En euros	1204	1842	2204	2685	1445	1842	2204	2685

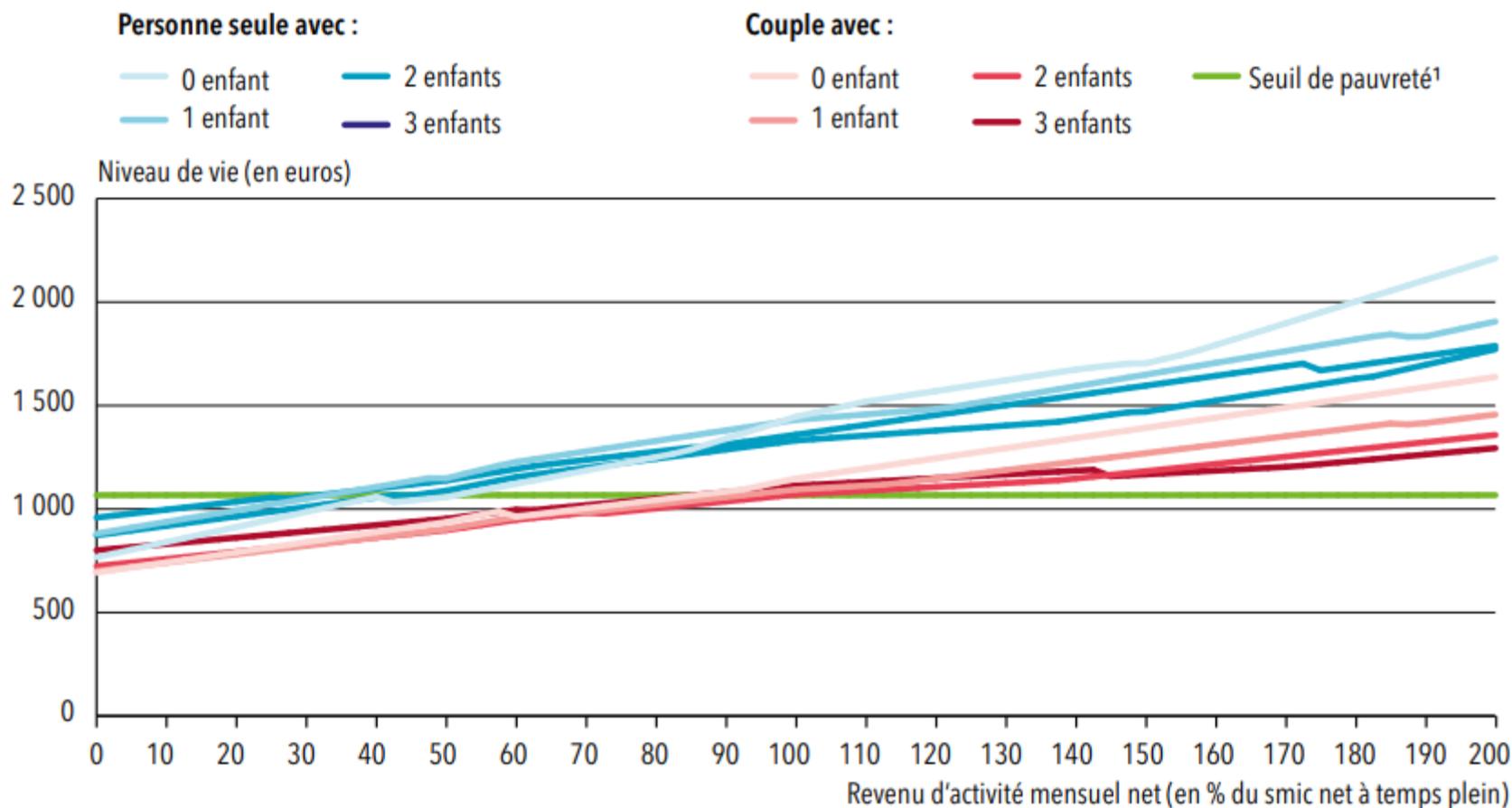
# Le plus souvent, le travail paie

**Graphique 1** Revenu disponible mensuel d'un ménage constitué d'une personne seule sans enfant, selon son revenu d'activité mensuel net



mais pas toujours de la même façon

**Graphique 3 Niveau de vie mensuel d'un ménage, selon son revenu d'activité net et sa composition familiale**



## Ensemble, les prestations augmentent significativement le niveau de vie des plus modestes

- Montant mensuel moyen par UC des différents transferts sociaux et fiscaux, en 2016

En euros

	Ensemble des ménages	Position par rapport aux déciles de niveau de vie					Ménages modestes <sup>4</sup>	dont ménages pauvres <sup>4</sup>	dont ménages modestes non pauvres <sup>4</sup>
		< D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	≥ D4			
<b>Prestations sociales non contributives</b>	<b>129</b>	<b>361</b>	<b>284</b>	<b>193</b>	<b>134</b>	<b>54</b>	<b>244</b>	<b>345</b>	<b>188</b>
Prestations familiales <sup>1</sup>	58	108	105	84	66	37	91	111	80
Allocations logement	31	116	85	48	26	5	69	110	47
Minima sociaux <sup>2</sup>	32	120	69	44	31	10	66	104	45
Prime d'activité	8	17	25	17	11	2	18	20	16
<b>Impôts directs<sup>3</sup></b>	<b>-333</b>	<b>-49</b>	<b>-71</b>	<b>-106</b>	<b>-144</b>	<b>-493</b>	<b>-92</b>	<b>-52</b>	<b>-114</b>
Revenu initial (revenu avant transferts)	<b>2 168</b>	386	833	1 168	1 450	2 973	959	485	1 215
<b>Transferts sociaux et fiscaux (prestations sociales reçues moins impôts versés)</b>	<b>-204</b>	<b>312</b>	<b>213</b>	<b>87</b>	<b>-10</b>	<b>-439</b>	<b>152</b>	<b>293</b>	<b>74</b>
Revenu disponible (revenu après transferts)	<b>1 965</b>	698	1 046	1 255	1 441	2 535	1 110	778	1 289

Ensemble, les prestations réduisent fortement le taux de pauvreté et l'intensité de la pauvreté

**Tableau 1 Effet de chaque étape de la redistribution sur le taux de pauvreté, l'intensité de la pauvreté et le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, en 2016**

	Taux de pauvreté		Intensité de la pauvreté		Seuil de pauvreté mensuel	
	Niveau (en %)	Effet en niveau (en points)	Niveau (en %)	Effet en niveau (en points)	Niveau (en euros)	Effet en niveau (en euros)
<b>Revenu initial</b>	<b>22,2</b>		<b>39,6</b>		<b>1 107</b>	
Impôts directs <sup>1</sup>	21,4	-0,8	39,6	0,0	986	-121
Prestations familiales <sup>2</sup>	19,1	-2,3	34,9	-4,7	1 014	+28
Allocations logement	17,0	-2,1	28,3	-6,6	1 018	+4
Minima sociaux <sup>3</sup>	14,9	-2,1	20,6	-7,7	1 024	+6
Prime d'activité	14,0	-0,9	19,7	-0,9	1 026	+2
<b>Revenu disponible</b>	<b>14,0</b>	<b>-8,2</b>	<b>19,7</b>	<b>-19,9</b>	<b>1 026</b>	<b>-81</b>

# Plan

- Introduction – cadrage général
- 1. Articulation des prestations sociales et analyse de leur combinaison
- 2. Une hétérogénéité des prestations et de leurs publics, source de difficultés pour les fusionner dans un RUA
- 3. Insertion et trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux

# Une hétérogénéité des montants maximaux des minima sociaux

**Tableau 1 Barèmes mensuels des minima sociaux, au 1<sup>er</sup> avril 2019**

En euros

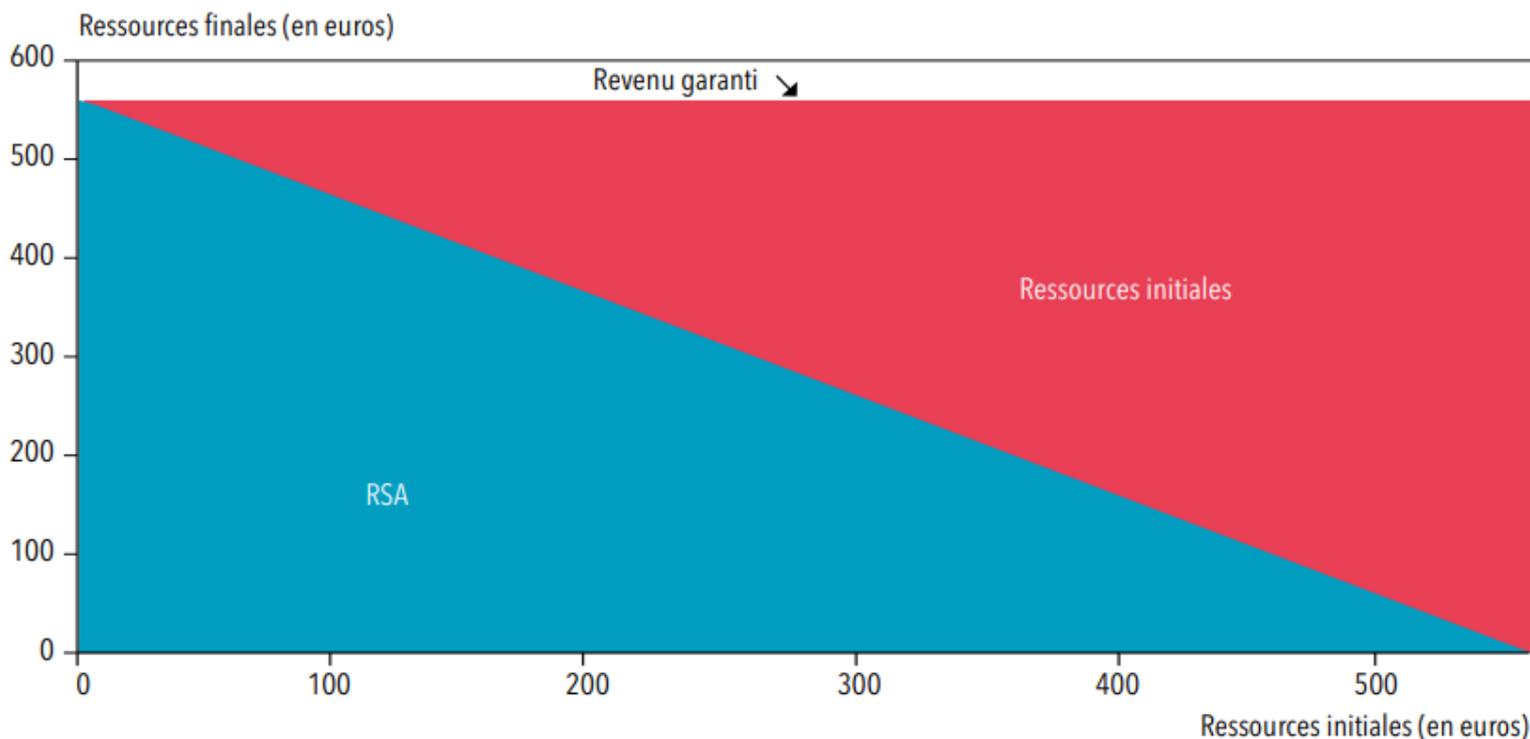
	Personne seule sans enfant		Couple sans enfant <sup>1</sup>	
	Montant maximal de l'allocation	Plafond des ressources	Montant maximal de l'allocation	Plafond des ressources
Allocation pour demandeur d'asile (ADA) <sup>2</sup>	206,83	206,83	310,25	310,25
Allocation temporaire d'attente (ATA)	358,61	559,74	358,61	839,62
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	509,18	1 171,80	509,18	1 841,40
Revenu de solidarité (RSO), allocation spécifique aux DROM	527,20	937,44	527,20	1 473,12
Revenu de solidarité active (RSA) non majoré	559,74	559,74	839,62	839,62
Allocation veuvage (AV)	616,65	770,82	-	-
Minimum invalidité (ASI) <sup>3</sup>	705,88	723,25	705,88	1 266,82
Revenu de solidarité active (RSA) majoré <sup>4</sup>	718,78	718,78	-	-
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	860,00	860,00	860,00	1 625,42
Minimum vieillesse (Aspa)	868,20	868,20	868,20	1 347,88
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)	1 100,17	1 736,16	1 100,17	2 495,73

## De combien 1 euro de ressources en plus diminue le montant de minimum social ?

- De 1 euro pour le RSA (et l'ADA) : prestation « différentielle »
- De 0 euro puis de 1 euro à partir d'un seuil et jusqu'au plafond de ressources pour l'ASS (et l'AV, l'AER-R, le RSO, l'ASI) : prestation « constante puis différentielle »
- Pour l'AAH, cela dépend du nombre de personnes dans le foyer
- Pour le minimum vieillesse, du fait d'être en couple et, si oui, avec un allocataire ou non

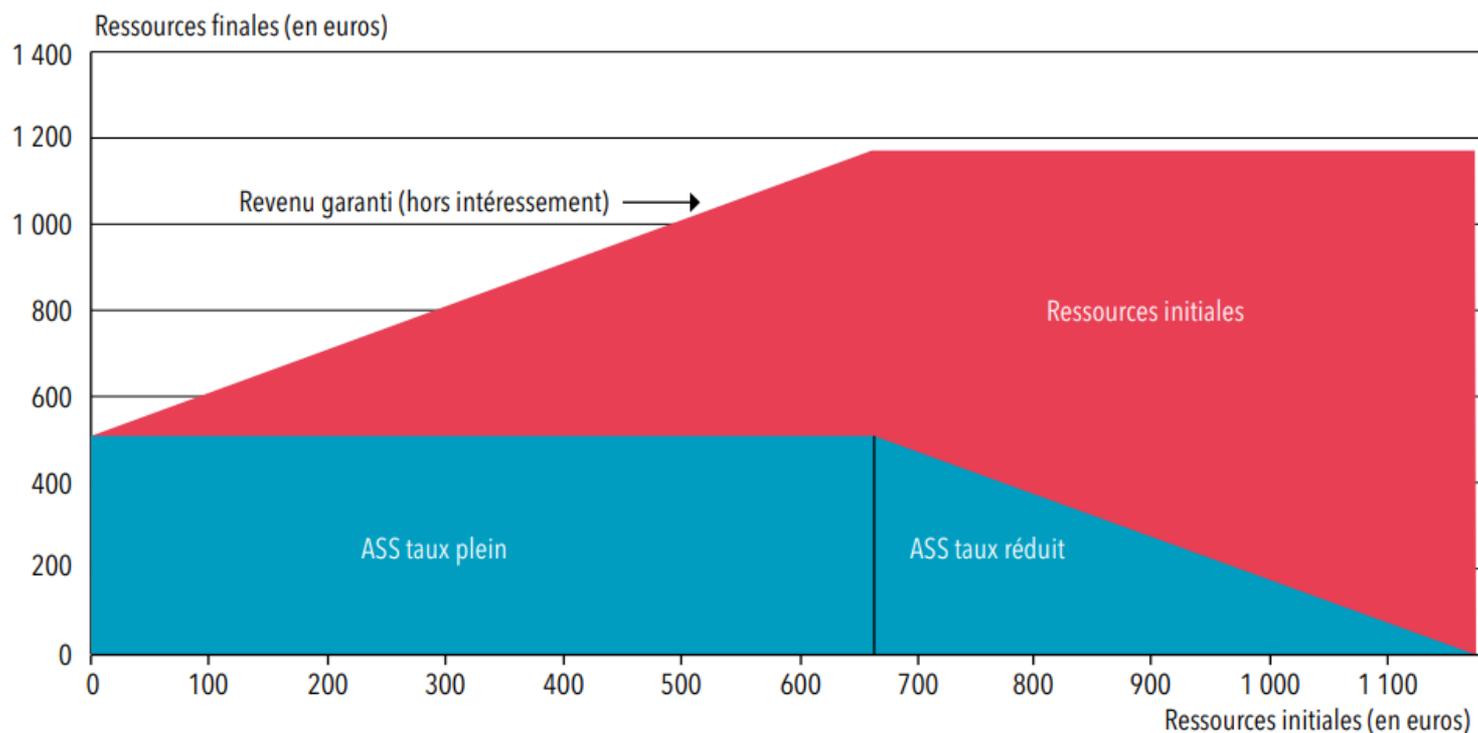
# De combien 1 euro de ressources en plus diminue le montant de minimum social ? Cas du RSA

## Schéma 1 Revenu mensuel garanti pour une personne seule sans enfant, selon ses ressources, au 1<sup>er</sup> avril 2019



# De combien 1 euro de ressources en plus diminue le montant de minimum social ? Cas de l'ASS

**Schéma 1** Revenu mensuel garanti, hors intéressement, pour une personne seule selon ses ressources, au 1<sup>er</sup> avril 2019



# Quelle prise en compte des conjoints et enfants ? Le barème

- Le fait d'être en couple a un effet sur les barèmes de tous les minima (hors RSA majoré et AV) mais l'effet dépend de la prestation
- Par exemple, ratio du plafond de ressources pour un couple sans enfant et du plafond pour une personne seule sans enfant :
  - RSA et prime d'activité : 1,5
  - ASS : 1,57
  - AAH : 1,89
  - Minimum vieillesse : 1,55
  - Aides au logement : 1,21 (dépend de la zone, du loyer)
- Le nombre d'enfants
  - joue directement sur le montant du RSA, de la prime d'activité, des aides au logement et de l'ADA (prestations familialisées)
  - joue indirectement sur le montant d'AAH par le plafond de ressources
  - ne joue pas sur les autres minima sociaux

## Quelle prise en compte des conjoints et enfants ? Les ressources

**Tableau 2** Liste des personnes du foyer, en plus de l'allocataire, dont les ressources sont prises en compte pour l'attribution des dispositifs et le calcul des montants versés

	Époux/concubin/ partenaire de PACS	Enfant(s) à charge	Autre(s) personne(s) à charge
AAH, ASS, AER-R, ATA, ADA, prestations familiales, Aspa, ASI	Oui	Non	
Aides au logement	Oui	Les personnes vivant dans le logement : personnes ayant vécu dans le foyer de l'allocataire pendant plus de six mois au cours de l'année précédant la période de paiement et y vivant toujours	
AV	Sans objet	Non	
Chèque énergie	Oui	Les personnes vivant dans le logement	
CMU-C	Oui	Les enfants de moins de 25 ans (de l'allocataire ou de son conjoint) qui vivent sous le même toit ou qui sont rattachés au foyer fiscal de l'allocataire ou de son conjoint	Les personnes de moins de 25 ans rattachées au foyer fiscal de l'allocataire ou de son conjoint
Garantie jeunes	Les ressources des autres personnes (parents ou conjoints) sont appréciées uniquement pour constater l'absence de soutien financier du jeune, condition nécessaire pour bénéficier de la Garantie jeunes. Une fois cette absence avérée, seules les ressources du jeune sont prises en compte pour calculer le montant de l'allocation.		
Prime d'activité	Oui	Les personnes de moins de 25 ans qui ne perçoivent pas ou n'ont pas perçu au cours de l'année civile la prime d'activité en tant qu'allocataire ou conjoint	
RSA, RSO	Oui	Les personnes de moins de 25 ans si elles ne perçoivent pas de prestations sociales (sauf la prime d'activité) ou si leur présence ne diminue pas le montant dû	

# Des assiettes de ressources différentes

**Tableau 1** Principales ressources non imposables prises en compte ou non dans l'assiette des ressources des différents dispositifs

	ASS, AER-R, ATA, ADA, prestations familiales, aides au logement, chèque énergie, AAH	ASI, Aspa, AV	RSA, RSO, CMU-C, prime d'activité	Garantie jeunes
Aides au logement	Non	Non	Dans la limite du forfait logement	Non
Allocation de base de la Paje	Non	Non	Uniquement pour le RSA et la prime d'activité <sup>1</sup>	Non
Allocations familiales, allocation de soutien familial, Prepara, complément familial	Non	Non	Oui <sup>2</sup> , sauf pour le RSO	Non
Majoration pour âge des allocations familiales, complément de libre choix du mode de garde de la Paje, prime à la naissance ou à l'adoption de la Paje, allocation de rentrée scolaire	Non	Non	Non	Non
AAH	Non	Non <sup>3</sup>	Oui <sup>4</sup>	Oui pour l'éligibilité à l'entrée, non pour le calcul du montant
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	Non	Non	Oui, sauf pour la CMU-C	nc
ASI <sup>5</sup>	Non	Oui, sauf pour l'AV	Oui <sup>4</sup>	Non
Minimum vieillesse ou Aspa <sup>5</sup>	Non	Oui	Oui <sup>4</sup>	nc
Prestation de compensation du handicap (PCH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), allocation journalière de présence parentale (AJPP)	Non	Non	Non, sauf AJPP pour la CMU-C	Non
Rente d'accident du travail (AT) ou maladie professionnelle (MP) <sup>5</sup>	Non	Oui	Oui	Oui pour l'éligibilité à l'entrée, non pour le calcul du montant
Retraite du combattant	Non	Non	Oui	nc
Revenus du patrimoine exonérés d'impôts : livret A, livret jeune, livret épargne populaire, livret développement durable, compte épargne logement, livret entreprise	Non	Oui	Oui, sauf pour la prime d'activité	Non
RSA, prime d'activité	Non	Non	Non <sup>6</sup>	Oui pour l'éligibilité à l'entrée, non cumulable avec l'allocation GJ
Garantie jeunes	Non	Non	Non <sup>7</sup>	Non

# Des différences d'ancienneté des ressources prises en compte et de durée d'attribution : stabilité / « juste droit »

**Tableau 3** Période de référence d'appréciation des ressources et durée de droit des prestations sociales

	Période de référence	Durée de droit/réexamen des ressources
AAH pour les personnes sans emploi ou travaillant en milieu protégé, prestations familiales, aides au logement <sup>1</sup> , RSO, chèque énergie	Année <i>n-2</i>	Annuelle
AAH pour les personnes travaillant en milieu ordinaire, RSA, prime d'activité	3 derniers mois	Trimestrielle
ADA	12 derniers mois	Pour les demandeurs d'asile, le versement s'arrête le mois de la notification de la décision définitive concernant la demande d'asile
ASI, Aspa	3 derniers mois précédant la demande	Indéterminée. L'allocataire doit signaler toute modification de ses ressources.
ASS		6 mois
ATA	12 derniers mois	Durée de la protection subsidiaire <sup>2</sup>
AER-R		Annuelle
AV	3 derniers mois précédant la demande ou le décès du conjoint	2 ans au maximum, sauf si le conjoint survivant a au moins 50 ans au moment du décès. L'allocataire doit signaler toute modification de ses ressources. Contrôle de l'organisme verseur à la fin de chaque semestre.
CMU-C	12 derniers mois	Annuelle
Garantie jeunes	3 derniers mois pour l'éligibilité initiale, puis dernier mois pour le montant	Mensuelle

## Mais encore...

- Une hétérogénéité des droits connexes :
  - L'ASS permet de valider des trimestres de cotisation retraite, pas les autres prestations
  - RSA et prime d'activité ne sont pas dans la base ressources de la CMU-C, l'ASS, l'AAH et le minimum vieillesse y sont
  - RSA et ASS ouvrent droit à la « prime de Noël »
  - ...
  
- Des conditions de résidence et d'ancienneté du séjour en France différentes
  
- Des mécanismes d'intéressement différents
  
- Des obligations de démarches d'insertion pour les bénéficiaires du RSA et de l'ASS, pas pour les bénéficiaires des autres minima sociaux (et autres prestations)
  
- ...

## En conséquence, une hétérogénéité en termes de pauvreté monétaire

**Tableau 1** Pauvreté monétaire et part de personnes modestes non pauvres parmi les bénéficiaires de revenus minima garantis

En %

Revenu minimum garanti perçu	Taux de pauvreté monétaire	Intensité de la pauvreté monétaire	Part de modestes non pauvres
AAH	26,5	19,5	47,5
Minimum vieillesse	49,7	17,8	39,0
ASS	53,9	23,6	35,8
RSA socle non majoré	76,4	30,8	18,0
RSA socle majoré	75,8	21,2	19,0
RSA activité seul	47,4	13,9	46,1
<b>Ensemble des bénéficiaires</b>	<b>58,1</b>	<b>24,6</b>	<b>31,8</b>
Ensemble de la population métropolitaine	13,9	20,5	26,1

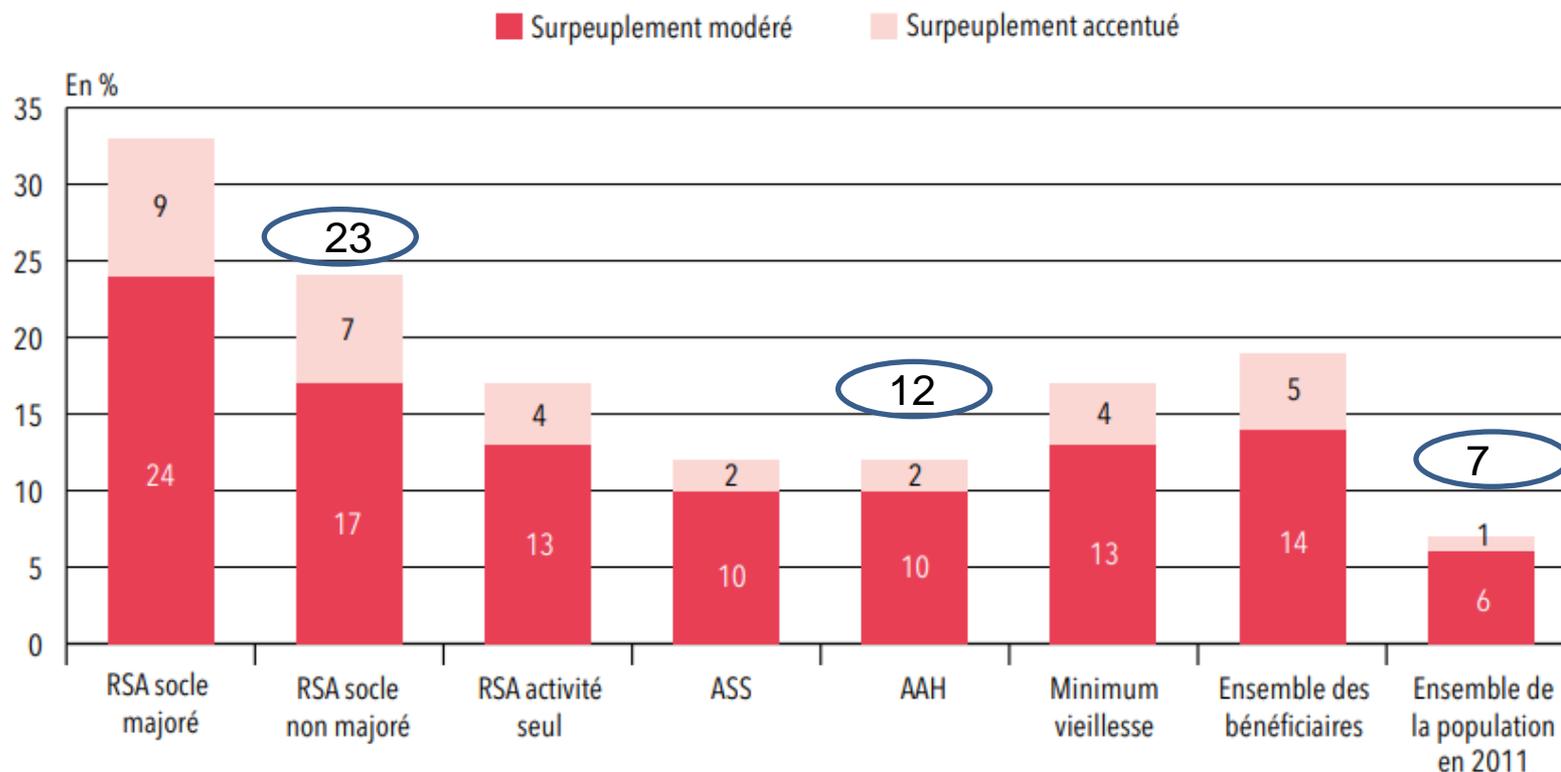
# Une hétérogénéité en termes de pauvreté en conditions de vie

**Taux de pauvreté en conditions de vie selon la prestation reçue  
(en %)**

RSA socle non majoré	66,9
RSA socle majoré	68,3
RSA activité seul	56,6
AAH	38,0
ASS	58,9
Minimum vieillesse	46,9
<b>Ensemble des bénéficiaires</b>	<b>56,5</b>
Ensemble de la population - 1 <sup>er</sup> quintile de niveau de vie	32,9
<b>Ensemble de la population</b>	<b>11,8</b>

# Une hétérogénéité en termes de surpeuplement

**Graphique 1 Situations de surpeuplement par type de revenu minimum garanti**



# Plan

- Introduction – cadrage général
- 1. Articulation des prestations sociales et analyse de leur combinaison
- 2. Une hétérogénéité des prestations et de leurs publics, source de difficultés pour les fusionner dans un RUA
- 3. Insertion et trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux

## 44 % des bénéficiaires du RSA orientés le sont vers Pôle emploi

- 2,1 millions de personnes soumises « aux droits et devoirs » associés au RSA fin 2017
- 83 % ont été orientées vers un organisme d'accompagnement par leur conseil départemental (*50 % de celles ayant moins de 6 mois d'ancienneté dans le RSA*)
- 44 % des orientés le sont vers Pôle emploi
- 30 % vers leur conseil départemental
- En moyenne, 94 jours entre l'entrée dans le RSA et la 1<sup>ère</sup> orientation

## Un tiers des CER contiennent une action sur l'accès aux soins

- Parmi les 56 % orientés vers un autre organisme que Pôle emploi : la moitié (52 %) ont un contrat d'engagements réciproques (CER) valide
- Des actions inscrites dans les CER majoritairement à visée sociale :
  - 36 % des CER ont au moins une action visant l'accès aux soins
  - 23 % la famille et la parentalité
  - 22 % *ayant pour objectif de s'inscrire dans un parcours de recherche d'emploi*
  - 14 % l'accès au logement ou l'amélioration de l'habitat
  - 14 % à faciliter le lien social
  - 13 % *à trouver des stages ou formations destinées à acquérir des compétences professionnelles*
- En moyenne, 58 jours entre la 1<sup>ère</sup> orientation et la signature du 1<sup>er</sup> CER

## Un accompagnement par Pôle emploi plus intensif pour les bénéficiaires du RSA

- 40 % des bénéficiaires du RSA sont inscrits à Pôle emploi et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C)
- Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi sont moins diplômés que l'ensemble des inscrits
- Un accompagnement plus intensif que pour l'ensemble des inscrits
  - 24 % bénéficient d'un accompagnement renforcé (contre 16 %), 5 % d'un accompagnement global (1 %)
  - À l'inverse, 17 % bénéficient d'un accompagnement suivi (contre 33 %)
  - La moitié des bénéficiaires d'un accompagnement global sont au RSA
- Les accompagnements renforcé et global sont davantage dispensés aux bénéficiaires du RSA peu diplômés ou récemment inscrits à Pôle emploi

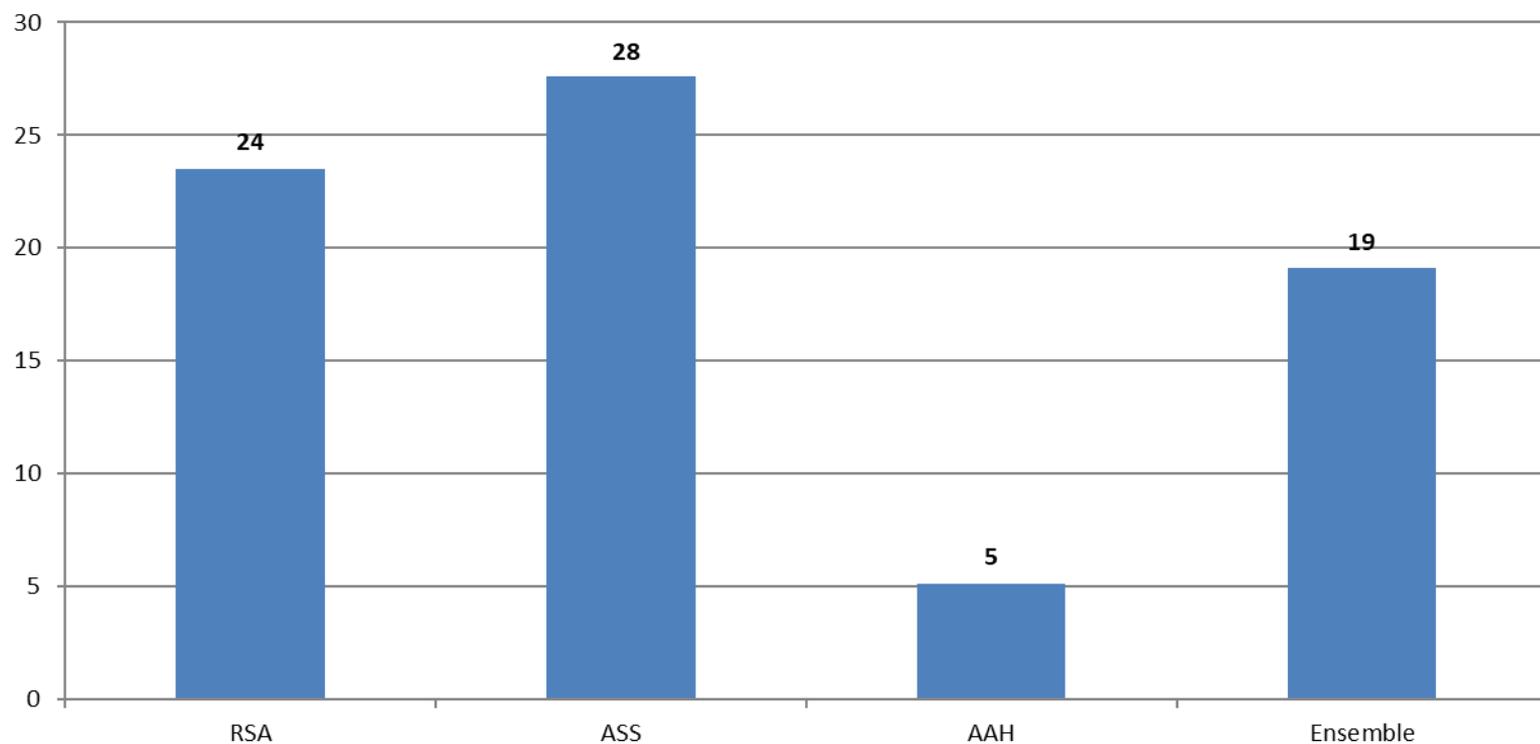


# 14 % des bénéficiaires de minima sociaux ont un emploi salarié, mais souvent de « mauvaise » qualité

- 17 % des allocataires de l'AAH (3 sur 5 travaillent en ESAT)
- 10 % des allocataires de l'ASS
- 12 % des bénéficiaires du RSA. Parmi ces derniers :
  - Type de contrat :
    - 32 % en CDI (ensemble des salariés : 61 %)
    - 22 % en CDD (8 %)
    - 16 % salariés de particulier employeur (4 %)
    - 11 % en emploi aidé (2 %)
    - 19 % ont un autre contrat (intérim, fonctionnaires, saisonniers, emplois à la tâche, ...) (25 %)
  - 64 % à temps partiel (23 %)
  - Salaire net médian : 8,4 euros par heure (11,4 euros)
  - 32 % personnels des services directs aux particuliers (10 %)
  - 18 % d'ouvriers non qualifiés (7 %)

# 19 % des bénéficiaires de minima sociaux sortent des minima d'une fin d'année à la suivante

## Taux de sortie

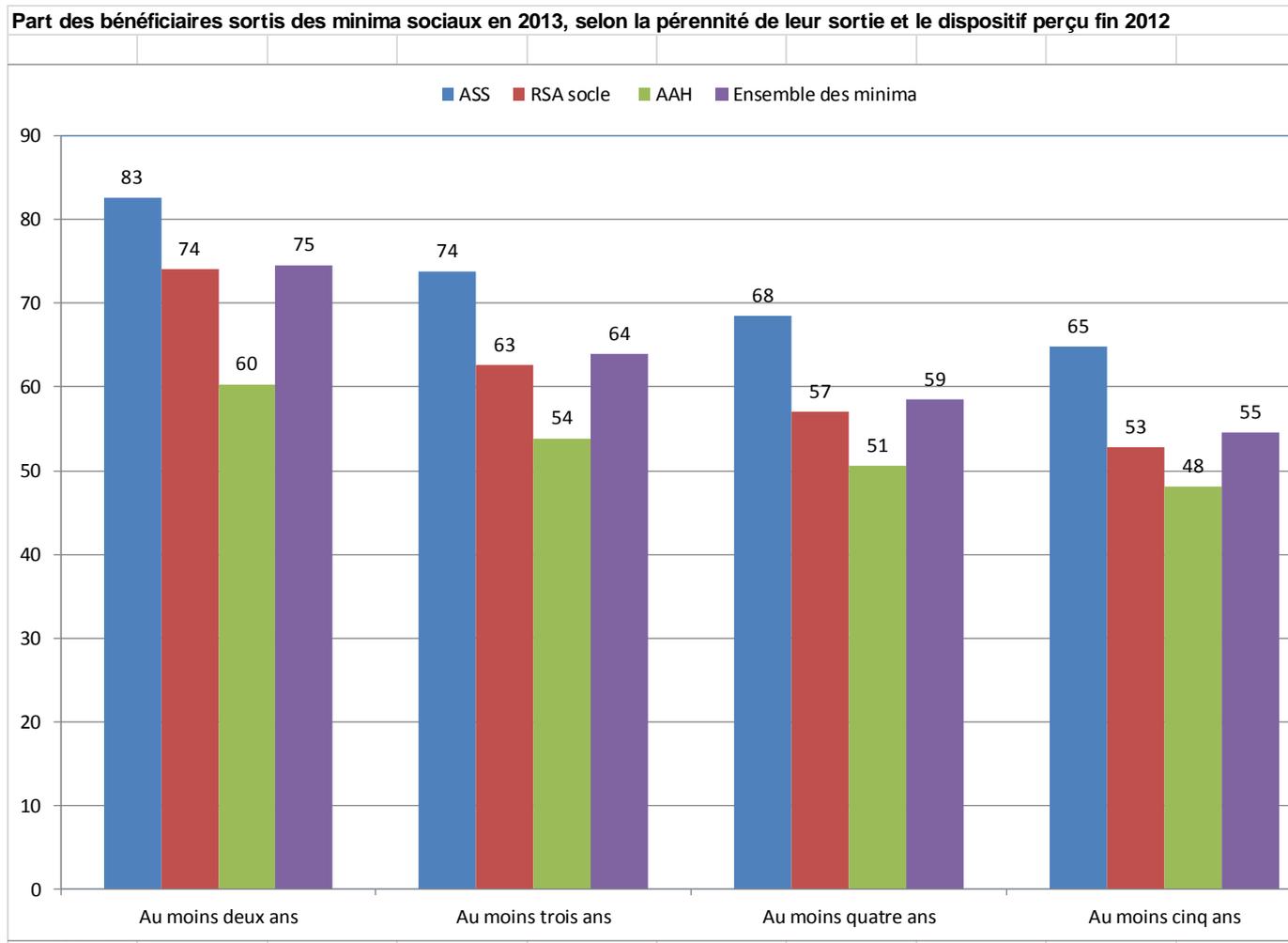


# 43% des bénéficiaires sortant des minima sociaux ont un emploi salarié

Situation fin 2015 des bénéficiaires de minima sociaux au 31 décembre 2014 sortis des minima sociaux au bout d'un an

	En %			
	RSA socle	ASS	AAH	Ensemble des minima
En emploi salarié, dont	43	55	23	43
<i>CDI (hors salariés de particuliers employeurs)</i>	14	15	9	14
<i>à temps plein</i>	21	29	14	22
Inscrits à Pôle emploi sans emploi salarié	25	26	9	24
Décès	1	2	23	3
Autres situations (changements de situation familiale, etc.)	31	18	45	30
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

# 55 % des bénéficiaires sortant des minima sociaux sortent pour au moins 5 ans



# Pour plus d'informations

- Téléchargez l'ouvrage complet :  
« [Minima sociaux et prestations sociales - édition 2019](#) »,  
sous la direction de Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain, coordonné par  
Mathieu Calvo. Collection *Panoramas de la DREES-social*, septembre 2019
- **Liens vers le site DATADREES :**
  - Sur les minima sociaux  
[http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF\\_ActivePath=P,335,336](http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF_ActivePath=P,335,336)
  - Sur l'enquête sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA  
<http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx>
  - Des séries longues d'indicateurs de pauvreté et de niveau de vie  
[http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF\\_ActivePath=P,335,4230](http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF_ActivePath=P,335,4230)